

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Paris, le 29 mai 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE ET REPRISE DE LA DETTE

Le Premier Ministre Edouard Philippe a exposé, dans le cadre d'une conférence de presse le 26 février, les grandes lignes d'un « nouveau pacte ferroviaire français ». Depuis lors, un projet de loi d'habilitation à procéder par ordonnances a été adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture, le 17 avril. Il est prévu que ce texte soit examiné par le Sénat dans les prochains jours afin d'être adopté définitivement avant l'été.

En l'état actuel du texte de loi, il est notamment envisagé, à compter du 1^{er} janvier 2020, de :

- Réorganiser le groupe SNCF pour une meilleure efficacité : transformer le groupe actuel en un groupe unifié ; faire évoluer le statut juridique des entités le composant vers un statut de société nationale à capitaux publics ; transférer l'entité Gares & Connexions dans le périmètre de SNCF Réseau.
- Faire évoluer l'organisation du travail en mettant fin au recrutement des personnels sous le statut de cheminot, dès le 1^{er} janvier 2020, en parallèle de l'ouverture d'une négociation au niveau de la branche ferroviaire – les salariés actuels continuant à bénéficier du statut.
- Définir les modalités d'une ouverture réussie à la concurrence du transport ferroviaire de passagers.

Par ailleurs, le Premier Ministre a indiqué à l'occasion d'une conférence de presse le 25 mai dernier que l'Etat reprendrait une partie substantielle de la dette de SNCF Réseau, soit 35 milliards d'euros en deux temps : 25 Mds€ au 1^{er} janvier 2020 et 10 Mds€ supplémentaires en 2022, selon des modalités qui restent à déterminer.

En outre, le Premier Ministre a annoncé que :

- la hausse des péages TGV et du fret serait désormais limitée, en accord avec l'ARAFER, à celle de l'inflation ;
- le renouvellement du réseau serait accéléré en augmentant l'effort d'investissement, dès 2022, de 200 millions d'euros supplémentaires par an, notamment sur la signalisation ;
- SNCF s'engageait à réduire, d'ici 2026, 2/3 de son écart de compétitivité par rapport à ses concurrents.

L'économie d'environ 1 milliard d'euros de frais financiers par an une fois que la reprise de dette sera effective, et la réduction de l'écart de compétitivité par

rapport à ses concurrents, visent à assurer la viabilité économique de SNCF Réseau dès le 1^{er} janvier 2020.

SNCF Réseau invite toute personne intéressée, y compris ses investisseurs obligataires, à suivre toutes les évolutions liées à l'actualité du groupe.

À propos de SNCF Réseau

Au sein du groupe SNCF, l'un des premiers groupes mondiaux de mobilité et de logistique, SNCF Réseau gère, maintient, développe et commercialise les services offerts par le Réseau Ferré National. Il est le garant de la sécurité et de la performance de près de 30 000 km de lignes, dont 2 600 de Lignes à Grande Vitesse. L'entreprise compte 55 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 6,5 milliards d'euros en 2017 <http://www.sncf-reseau.fr>

Contacts SNCF Réseau

- Directeur Financements et Trésorerie : guillaume.hintzy@reseau.sncf.fr
- Attachée de presse : audrey.breton@reseau.sncf.fr